

# LICENCE PROFESSIONNELLE GASTE GENIE DE L'ASSAINISSEMENT ET DES SYSTÈMES DE TRAITEMENT DES EAUX

Ce diplôme national d'enseignement supérieur permet aux titulaires d'entrer dans la vie professionnelle avec une qualification cadre de niveau II obtenue en une année ou de poursuivre ses études.

## ORGANISATION DE LA FORMATION INITIALE

- **De septembre à décembre** au Lycée Louis Pasteur à La Canourgue (48500) - chemin de Fraissinet (EPLEFPA de La Lozère)
- **De janvier à mars** à l'IUT Chimie de Sète (34200) - 3 chemin des poules d'eau - (Université de Montpellier 2)
- **Nombreux logements disponibles sur chaque site**

## Formation en établissement à La Canourgue et à Sète :

- **Un rythme adapté** : durée de la formation : 600 h
- **En formation initiale et continue** : 24 semaines en Centre et un stage de 14 semaines
- **En alternance** : 18 semaines en Centre et 34 semaines en entreprise
- Mise à niveau (25 h)
- Hydrotechnique (176 h 11 ECTS)
- Traitement et analyse des eaux (174 h 12 ECTS)
- Communication, réglementation, anglais (100 h 7 ECTS)
- Projet tutoré (125 h 10 ECTS)
- Stage ou activité en entreprise (20 ECTS)



## CONDITIONS D'ADMISSION

Être titulaire d'un DUT, BTS ou BTSA, L2 ou équivalent Bac +2 dans les domaines : chimie, génie électrique et informatique industrielle, électrotechnique, maintenance industrielle, mesures physiques, métiers de l'eau...

Pré sélection sur dossier et admission après entretien.

Trois statuts possibles :

- Formation initiale, temps plein
- Formation continue (CIF,...)
- Formation sous contrat d'apprentissage et/ou sous contrat de professionnalisation

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

Modalités de candidature unique :

<https://adiut1.iut-candidatures.fr/CiellCommun/>

Renseignements :

[legta.la-canourgue@educagri.fr](mailto:legta.la-canourgue@educagri.fr)

[chi-sete@iutmontp.univ-montp2.fr](mailto:chi-sete@iutmontp.univ-montp2.fr)

## DIPLÔME

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tutoré et le stage (Art. 10 Arrêté du 16/11/1999).

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

Former aux métiers de l'eau : responsable d'une unité de traitement des eaux, responsable d'un service de maintenance des équipements de traitement des eaux, cadre technique dans une structure de conseil à l'assainissement et à la potabilité, cadre technique pour la conception de systèmes de production d'eau potable et d'épuration.

**Employeurs potentiels** : services des eaux, compagnies fermières, services départementaux et collectivités territoriales, centres de certification, bureaux d'études de conception des unités de traitement des eaux, services qualité, environnement et industries diverses.

